

Conseil Municipal du 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 25

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg (n'a pas pris part au vote) - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon – Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Amélie Viallet

Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laurent Desbrini (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Xavier Urbain (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Pascal Valentin (pouvoir à Michel Genettaz)

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 17 mai 2023

Date de publication : 2 juin 2023

Délibération n°2023-052 – Acquisition de parts sociales de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Antropia

Madame le Maire expose l'objet social d'Antropia, consistant à contribuer au développement durable et œuvrer pour l'intérêt collectif par :

- La vente d'objets de seconde main et d'artisanat local ;
- La collecte de dons d'objets ;
- La sensibilisation tout public au développement durable et à la médiation culturelle ;
- La mise à disposition d'espaces pour la tenue d'ateliers, d'expositions, de réunions et conférences dont les thèmes rentrent dans les valeurs de la coopérative ;
- L'organisation ponctuelle d'évènements et spectacles.

Il est possible pour une collectivité d'intégrer le sociétariat de cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif afin de soutenir son activité et soutenir l'économie circulaire en Tarentaise.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir 50 parts sociales d'une valeur nominale de 100 €, pour un montant total de 5 000 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing